



REGLEMENT

Article 1 - Courses les foulées Pell'rinaises 2024

9 h- 30 Course 1 : Vétérans, Seniors, Espoirs-Juniors, Masculins et Féminins -> 21 kms

9 h 30 Course 2 : Idem Course 1 + les Cadets (*) et Cadettes (*) --> 11 kms

9 h 30 Course 3 : Idem Course 1 + les Cadets (*) et Cadettes (*) --> RELAI 11 + 10 kms

11h45 Course 4 : 2 enfants 900m et 1200m (7 à 9 ans) et (10 à 11 ans)

Article 2 – Ravitaillement

Ravitaillement (eau+sucre) au km 6 et au km 15. Ravitaillement solide à l'arrivée.
Halte aux gobelets, prenez vos porte-gourdes ! Autonomie préconisée et 0 déchet sur le parcours.

Article 3 – Marquage

Marquage au sol et par ruban Rouge et Blanc à hauteur de vue.

Article 4 - Inscription et engagement

Jusqu'au 22 avril 2024 inscrivez-vous en ligne avec paiement sécurisé <https://www.espace-competition.com/>

C1 : **21 kms** : maxi 200 participants : 13 € licenciés, 14 € non licenciés

C2 : **11 kms** : maxi 200 participants : 9 € licenciés, 10 € non licenciés

C3 : Relai **11 kms + 10KM** : maxi 50 équipes : 20 €

Pour les courses, les non licenciés devront présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition daté de moins d'un an.

Courses jeunes gratuites avec inscription en ligne et sur place maxi 1/2 heure avant le départ

Article 5 - Remise des dossards

Course 1, 2, 3 : Vendredi 25 avril 2024, **au magasin " Terre de Running "**, à Saint-Sébastien-sur-Loire. 17h-19h et Samedi 26 avril 2024 de 10h à 18h. Possibilité de retrait sur place le matin de la course à partir 8h15 à 9h15 Pas d'inscription sur place

Courses jeunes : à partir de 10h30 jusqu'à 15 minutes avant le départ.

Article 6 – Logistique

Vestiaires, consignes et toilettes.

Parkings : Salle Cassin et magasin Intermarché

Article 7 - Démarche environnementale

Amis sportifs, respectez le code de la route, l'environnement et la Nature. (Charte Volontaire du " TRAIL " de la FFA).

Porte-gourde et autonomie préconisés. Les accompagnateurs en vélo ne sont pas acceptés. Les chiens ne sont pas acceptés.

Article 8 – Responsabilité

Les organisateurs de la course déclinent toute responsabilité sur les souffrances physiques, vols, pertes et accidents pouvant survenir.

Article 9 - Droit à l'image

Chaque coureur autorise expressément l'organisation à utiliser les images fixes et audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation. Conformément à la loi informatique et liberté, chaque participant dispose d'un droit d'accès aux données le concernant.

Article 10 – Récompenses

1 lot pour tous !